



ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD 3 / 12 ANS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Mercredis Septembre à decembre 2020

1ère phase	2e phase
Habituées : <input type="checkbox"/>	Occasionnels ou Nouvelles demandes : <input type="checkbox"/>
<i>5 jours depuis l'été 2019</i>	<i>moins de 5 jours depuis l'été 2019</i>

PARENTS Nom :
 Prénom :
 Adresse Mail :

ENFANT Nom :
 Prénom :
 Date de naissance : / /
 Age : ans

N° D'ORDRE :	
Enregistré par :	
DATE DE RECEPTION	
le / / 2020 H	
Par Mail <input type="checkbox"/>	Par Courrier <input type="checkbox"/>
Direct <input type="checkbox"/>	
<i>cadre réservé au Secrétariat</i>	

RÉGIME ALIMENTAIRE : **SANS PORC** **VÉGÉTARIEN** **PAI**

Remplissez les tableaux de façon méticuleuse, ils nous serviront pour la saisie informatique.

SEPTEMBRE			
	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 2 Septembre			
Mercredi 9 Septembre			
Mercredi 16 Septembre			
Mercredi 23 Septembre			
Mercredi 30 Septembre			

NOVEMBRE			
	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 4 Novembre			
Mercredi 18 Novembre			
Mercredi 25 Novembre			

OCTOBRE			
	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 7 Octobre			
Mercredi 14 Octobre			

DECEMBRE			
	Matin	Repas	A. Midi
Mercredi 2 Décembre			
Mercredi 9 Décembre			
Mercredi 16 Décembre			

Consulter le règlement intérieur pour les conditions d'annulation.

ATTENTION !

Le nombre d'enfants accueillis dépendra du protocole mis en place en septembre

- **Pour les habitués** : 2 possibilités de nous adresser ce formulaire

Par mail, à partir du vendredi 26 juin, à l'adresse "reservation@cscdavin.fr", ou par courrier (possibilité de dépôt direct au secrétariat du CSC).

Les inscriptions de dernière minute devront se faire directement au secrétariat à partir du 30 août 2020

- **Pour les Nouveaux et occasionnels** : Mêmes dates et conditions que pour

les habitués, mais les demandes seront étudiées en 2e phase, à partir du 20 juillet au fil des places disponibles.

En raison du nombre limité de place, l'inscription à l'Accueil de Loisirs ne sera définitive qu'après :

- Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant (fiche sanitaire, pièces obligatoires, impayés...)
- Confirmation des disponibilités par le secrétariat du CSC selon l'ordre d'arrivée et les places disponibles
- Dépôt du **chèque** de règlement dans la semaine suivant la confirmation

AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.

Date:

Signature :